

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2024 - (N° 1456)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS6

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe parlementaire LFI-NFP vise la suppression de l'article premier.

Les régimes obligatoires de la Sécurité sociale et le fonds de solidarité vieillesse nous sont présentés comme étant en déficit de 15,3 milliards d'euros. Quels constats en tirer ?

En premier lieu, ce résultat est inférieur aux prévisions alarmistes agitées par le Gouvernement Barnier à l'automne dernier lors de l'examen du PLFSS pour 2025. Comme l'indique l'exposé des motifs de l'article premier : « Le solde est toutefois moins dégradé que ce qui était attendu dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, qui prévoyait un solde de -18,2 milliards d'euros ».

En second lieu, la branche maladie porte à elle seule 90 % de ce déficit avec 13,8 milliards d'euros. Cette évolution tient principalement « au moindre rendement des recettes » (Cour des Comptes, Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, 26 mai 2025). Depuis plusieurs années, les macronistes ont plombé la trajectoire de la branche maladie en refusant de prévoir les ressources pour financer le Ségur de la Santé et l'évolution de la rémunération des professionnels de ville. Contrairement au discours ambiant, les dépenses d'Assurance maladie ne

sont pas incontrôlées, la situation peut être améliorée à la condition d'en finir avec la politique des caisses vides !

Voilà le nerf de la guerre : les exonérations de cotisations sociales atteignent des proportions délirantes. Entre 2014 et 2024, le montant des allègements généraux a presque quadruplé pour atteindre 77,3 milliards d'euros ! Or, près de 8 milliards d'euros de ces exonérations ne sont pas compensées à la Sécurité sociale. C'est sans compter les exemptions d'assiette et contournements de salaire, qui représentent un manque à gagner d'environ 20 milliards d'euros chaque année.

Pour finir, 19 milliards d'euros de recettes sont affectées à la Caisse d'amortissement de la dette sociale : des ressources qui pourraient venir financer les régimes obligatoires si l'État reprenait la dette pour la « faire rouler » en payant des taux d'intérêts près de 10 fois inférieurs.

Il est inconcevable d'avaliser la politique budgétaire menée par ce Gouvernement et d'approuver ces comptes de la sécurité sociale pour 2024, qui s'inscrivent dans la continuité d'une politique menée contre la Sécurité sociale.